



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 février 2024

La France demande à la Commission européenne de suspendre la mise sur le marché européen des fruits et légumes traités à l'insecticide thiaclopride

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement par la voix du Premier ministre, la France a demandé le 8 février à la Commission européenne de mettre fin aux importations de denrées alimentaires issues de végétaux traités au thiaclopride.

Interdit d'utilisation en France depuis septembre 2018 et dans l'Union européenne depuis février 2021, la substance active thiaclopride continue d'être utilisée dans d'autres parties du monde pour protéger les cultures contre certains insectes. En achetant et en consommant des fruits et légumes frais issus de ces pays qui auraient été traités avec le thiaclopride, le consommateur européen est exposé à la substance, qui est considérée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) comme étant cancérigène de catégorie 2, toxique pour la reproduction de catégorie 1 et perturbateur endocrinien.

La France demande, depuis plusieurs années, à la Commission européenne d'abaisser les limites maximales de résidus (LMR) des substances, telles que le thiaclopride, qui ont été interdites d'utilisation dans l'Union européenne pour des raisons sanitaires. A défaut de pouvoir s'assurer que ces substances dangereuses ne sont pas utilisées pour la production des denrées alimentaires dans leur pays d'origine, comme c'est le cas pour les agriculteurs européens, il s'agit de s'assurer que les aliments importés ne contiennent pas de résidus de ces substances en quantité mesurable.

Pour ces raisons, les autorités françaises demandent à la Commission européenne de mettre fin aux importations de denrées alimentaires issues de végétaux traités au thiaclopride qui pourraient exposer les consommateurs à cette substance.

A défaut, les autorités françaises envisagent, conformément à la réglementation en vigueur, de prendre à titre conservatoire et dans l'attente d'une interdiction à l'échelle de l'Union européenne, une clause de sauvegarde qui suspend la mise sur le marché des fruits et légumes frais exposant les consommateurs au thiaclopride.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv